

Besoins d'accueil pour les enfants des parents des professions prioritaires

Recueil des besoins d'accueil pour les enfants de 0 à 16 ans des parents des professions prioritaires

Dans le cadre des nouvelles mesures annoncées par le Président de la République le 31 mars, la CAF et sa branche Famille, met à nouveau à disposition le recueil via le site internet monenfant.fr :

- des besoins d'accueil pour les enfants de 0 à 16 ans des parents des professions prioritaires
- de l'offre pour les établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la PSU et les assistants maternels.

Merci de répondre au questionnaire en ligne sur le site monenfant.fr > <https://monenfant.fr/web/guest/recensement-covid-19>

Publié le 07 avril 2021